

Mesures spéciales crise sanitaire COVID

Concernant la tenue des messes dans le Diocèse de Créteil valables jusqu'au 31 août 2020.

Date d'émission : 18 mai 2020

DOCUMENT PROVISOIRE

1. Introduction

La possibilité de tenir à nouveau des messes et des cérémonies de plus de 20 personnes dans les églises à partir du 2 juin 2020 impose la mise en place de normes sanitaires, qui ne sont pas encore réglementairement définies à ce jour.

Cette note a pour objet d'anticiper certains préparatifs. Elle s'inspire de ce qui s'impose aujourd'hui aux lieux recevant du public. Une note définitive sera adressée dès qu'un règlement sera publié par le Gouvernement.

Quelles que soient ces mesures, elles réduiront sensiblement la capacité d'accueil des églises. Il est donc d'ores et déjà nécessaire de prévoir :

- La mise en place d'équipes assurant le comptage et la vérification des règles de placement des personnes ;
- La multiplication des messes durant le weekend.

Certaines catégories de paroissiens craindront peut-être de revenir tout de suite à la messe dominicale (personnes âgées, personnes à risque). Pour qu'elles gardent une place dans la communauté, il sera peut-être bon de maintenir certaines initiatives Internet, et de les inviter à participer aux messes de semaine.

Les mesures décrites ci-dessous, pour leur mise en œuvre, doivent tenir compte de la disposition des lieux de célébration, ainsi que des habitudes de célébration de la communauté.

2. Mesures d'hygiène générale

Les portes d'accès aux églises devront être ouvertes de sorte que les fidèles n'aient pas à les manipuler.

On pourra imposer une désinfection des mains par gel hydro alcoolique, soit à l'entrée, soit pour la communion.

On pourra imposer le port du masque obligatoire, car le chant accroît la projection de postillons. Comme nous ne serons pas en mesure de fournir un masque à chaque paroissien, il faudra que les paroissiens soient prévenus et entrent masqués.

Tous les documents en libre-service (tracts, livrets de chants, ...) devront être supprimés.

Les feuilles de chant ne seront pas distribuées, mais positionnées au préalable sur les chaises ou parties de bancs où il sera possible de prendre place. A la sortie, les feuilles de chant devront être emportées par les paroissiens.

Il n'y aura pas de geste de paix par contact.

Si l'église dispose de toilettes, elles devront comporter des lingettes pour que chaque personne utilisant ces toilettes puisse les nettoyer. Les toilettes devront avoir été désinfectées avant la messe.

3. Disposition intérieure

La disposition intérieure devra permettre de respecter une distanciation physique des personnes de 1,50 m.

Pour respecter cette règle, il conviendra :

- D'interdire une rangée de bancs ou de chaises sur deux ;
- Sur la rangée utilisable de n'autoriser qu'une place sur deux, voire plus selon les cas.

Cette règle ne s'imposera pas aux membres d'une même famille. C'est pourquoi, en fonction de l'église, il sera possible de faire une « zone famille », où une rangée de bancs ou de chaises sur deux pourra être utilisée complètement.

Il sera préférable de créer un sens de circulation dans l'église, de sorte à ce que les personnes ne se croisent pas. Ce sens de circulation sera matérialisé par un marquage au sol, et par des pancartes et un plan.

La sortie de messe est progressive et se fait par fraction, en commençant par les rangs du fond.

4. Garderie des enfants

Il sera préférable de supprimer, si elle existe, la garderie des petits enfants, de même que la sortie des enfants pendant la liturgie de la parole.

5. Animateur de chant et chorale

L'animateur de chant ne pouvant pas être masqué, il devra être situé à 5 m d'autres personnes. Les chorales devront respecter la règle de 1,5 m entre chaque choriste, et ne pas être orientées face à l'assemblée. Elles devront être réduites en nombre, et disposées sur un rang.

6. Quête

Afin d'éviter des déplacements de personnes et le passage de mains en mains des paniers de quête, la quête sera faite en fin de célébration à la sortie de la messe. Les paniers seront présentés par des quêteurs qui inciteront au don des fidèles. Les quêteurs seront porteurs de masques ou de visières.



7. Communion

Le processus est le suivant :

- Les ministres communient ;
- Ils se lavent les mains au gel hydro alcoolique ;
- Ils revêtent leurs masques ; ils peuvent aussi porter des visières ;
- Ils reçoivent leurs ciboires ;
- Ils donnent la communion sur la main, et bénissent les enfants et les adultes sans les toucher ;
- Le mouvement de communion est organisé pour ne pas se croiser ; il commence obligatoirement par les rangs du fond, rang par rang ;
- Les fidèles restent à distance dans la procession de communion et gardent leurs masques jusqu'au moment de communier. ;
- La communion terminée, les ministres remettent leurs ciboires ;
- Ils se lavent les mains au gel hydro alcoolique.

8. Nettoyage de l'église

L'église sera nettoyée à fond le vendredi ou le samedi, en vue des messes de fin de semaine.

Les bancs et chaises, toutes les poignées de porte, seront désinfectées par projection d'un liquide désinfectant.

Entre les messes, si elles se succèdent le samedi et le dimanche, les poignées de portes et les dossiers de bancs et de chaises seront désinfectés par projection d'un liquide désinfectant.